

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 14 décembre 2020

L'an **deux mil vingt**, le **quatorze décembre** à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 10 décembre 2020, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Danièle MARY, Maire.

Etaient présents : Mme Danièle MARY, M. Jean-Fred CROUZILLARD, M. Kévin FOUQUET, M. Thomas JOUBERT, Mme Christine LA LOUZE, M. Philippe ROUSSEL, Mme Martine BOULAY, Mme Patricia GUÉRIN, M. Michaël PFEUFFER, M. Michel MARY, M. Alain GROSPIRON, Mme Isabelle AMATO, Mme Pauline RENO, Mme Sandrine POITRIMOL.

Absente excusée : Mme Frédérique PAGA-GUERRA (pouvoir à M. Jean-Fred CROUZILLARD).

Secrétaire de séance : Mme Sandrine POITRIMOL.

Ordre du jour :

- ✚ Approbation du compte-rendu du 23 novembre 2020,
- ✚ Service assainissement : fixation de la durée d'amortissement des travaux de construction de la STEP et des subventions perçues,
- ✚ Budgets commune, assainissement, station-service : approche comptable et décisions modificatives éventuelles,
- ✚ Restauration du Vitrail : délibération pour acceptation versement association St Germain Patrimoine,
- ✚ Fêtes de fin d'année : réflexions sur illuminations et/ou sonorisation,
- ✚ Informations et questions diverses.

1- Approbation du compte-rendu du 23 novembre 2020 :

Pas d'observation – le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2- Service assainissement :

- **Fixation de la durée d'amortissement des travaux de construction de la STEP et des subventions perçues :**

Travaux

Mme le Maire précise qu'il y a lieu d'amortir les travaux relatifs à la réhabilitation de la station d'épuration. Elle propose de les amortir sur une durée de 50 ans.

Subventions

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Départemental ont soutenu financièrement cette opération. Il convient en comptabilité M49 d'amortir les subventions.

Mme le Maire propose de fixer à 50 ans la durée d'amortissement de ces subventions.

Les travaux et les subventions seront amortis à compter de l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Présents : 14	Votants : 14+1P	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
----------------------	------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

3- Budgets commune, assainissement, station-service : approche comptable et décisions modificatives éventuelles :

STATION-SERVICE – Amortissement des travaux et des subventions :

Travaux

Mme le Maire donne lecture de la délibération prise le 09 décembre 2019 relative à la fixation de la durée d'amortissement des immobilisations suivantes :

- Matériel informatique : 5 ans (alarmes et caméras vidéosurveillance)
- Station de distribution de carburants : 25 ans
- Station de lavage : 10 ans
- Unité de recyclage de l'eau de lavage : 25 ans

Elle précise qu'il y a lieu d'amortir également les VRD et frais divers et propose une durée d'amortissement sur 30 ans.

Subventions

La construction de la station-service a fait l'objet de subventions versées par l'Etat (DETR 75 000 €), le Conseil Départemental (10 000 €) et la Commune (250 000 €). Il convient en comptabilité M4 d'amortir ces subventions.

Mme le Maire propose de déterminer une durée d'amortissement de ces subventions équivalente à la durée d'amortissement des travaux de construction soit 25 ans.

Les travaux et les subventions seront amortis à compter de l'exercice 2021.

Avis favorable unanime du Conseil Municipal.

Présents : 14	Votants : 14+1P	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
----------------------	------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

COMMUNE – Subvention d'investissement au budget annexe station-service :

Mme le Maire rappelle aux conseillers qu'au moment du vote du budget primitif, le Conseil Municipal avait décidé de verser une subvention d'investissement au budget annexe de la station-service d'un montant de 250 000 €. Cette subvention doit être amortie.

La durée réglementaire de cet amortissement est de 5 ans. Elle débutera sur l'exercice 2021.

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide que le budget annexe devra au cours de l'exercice 2021 rembourser 250 000 € au budget communal au titre de l'avance précédemment consentie.

Présents : 14	Votants : 14+1P	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
----------------------	------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

COMMUNE – Subvention du budget principal au budget annexe station-service :

Mme le Maire précise aux conseillers que les recettes et les dépenses de la section d'exploitation du budget annexe station-service doivent être équilibrées à la fin de chaque exercice.

Des crédits ayant été portés au budget primitif, il sera nécessaire de verser une subvention d'équilibre au moment de l'arrêt des comptes au 31 décembre, en fonction du besoin calculé.

Avis favorable unanime.

Présents : 14	Votants : 14+1P	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
----------------------	------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

4- Restauration du Vitrail :

- Délibération pour acceptation versement association St Germain Patrimoine :

Mme le Maire informe les membres du Conseil que lors de son assemblée générale extraordinaire du 08 novembre 2019 l'association SAINT GERMAIN - PATRIMOINE a décidé de sa dissolution.

Les fonds restants sur le compte de l'association ont été versés à la commune par chèque du 1^{er} décembre 2020 (2 220,04 euros) au titre de participation aux frais de restauration du vitrail «Notre Dame des Champs».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte ce versement.

Présents : 14	Votants : 14+1P	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
----------------------	------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

5- Fêtes de fin d'année :

- Réflexions sur illuminations et/ou sonorisation :

Mme le maire rappelle qu'un crédit avait été ouvert au budget primitif 2020 en vue de l'achat de nouvelles illuminations pour garnir des secteurs actuellement dépourvus (ex : route de Bellou, ...) conformément aux suggestions faites antérieurement par le comité des fêtes. Cependant, bien qu'il ait été sollicité, le président n'a pas donné suite. En conséquence, ce crédit n'est pas consommé et le maire souhaite partager avec le conseil la

suggestion faite par M. Cruzillard. Celui-ci évoque la possibilité de sonoriser le centre du village. Le Conseil accepte cette proposition et des études en ce sens seront effectuées.

6- Informations et questions diverses :

- Dans l'hypothèse où les rassemblements seraient autorisés, la cérémonie des vœux se tiendrait le 9 janvier 2021.
- Le Maire informe le conseil de l'ouverture à compter du 8 mars 2021 d'un cabinet infirmier au 11 avenue de la république (au sein du cabinet médical actuel). Par ailleurs, le maire de Val au Perche et elle-même recevront le samedi 19 décembre prochain deux médecins espagnols susceptibles de s'installer dans notre région courant 2021.

Tour de table

- T. JOUBERT interroge sur la date de finalisation du chantier de rénovation du bâtiment bois 7 Rue Germaine de Courson. Fin des travaux courant janvier 2021.
- C. LA LOUZE demande si le Père Noël passera à l'école compte tenu des restrictions dues à la pandémie. Le maire répond qu'une visite est prévue mais qu'elle prendra une forme différente cette année.
- M. MARY demande pourquoi les élagages semblent interrompus. La nécessité d'une intervention mécanique pour l'inversion des couteaux a été reportée par le retard de livraison des pièces commandées.

La séance est levée à 22 h 10

*Vu pour être affiché le 18 décembre 2020.
Conformément au Code Général des
Collectivités Territoriales.
Le Maire,*

Danièle MARY